



**BULLETIN D'INSCRIPTION
FORMATION DÉPISTAGE ET PRISE EN
CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES,
INTRAFAMILIALES ET SEXUELLES**

**23 ET 24 JANVIER 2025
SECTEUR CLERMONT-FERRAND**

INFORMATION

Nom et Prénom

Nom de naissance le cas échéant

Date de naissance

Téléphone

Email

Adresse professionnelle (à défaut, personnelle ; le préciser)

Profession/statut (si étudiant.e : joindre un justificatif)

N° RPPS / ADELI

Lieu d'exercice
(cabinet, CH, PF, CSS...)

Mode d'exercice
dominant (> à 50 %)

salarié libéral
 mixte

PRISE EN CHARGE

Prise en charge employeur :

OUI

NON

Si oui, nom et adresse de l'employeur à contacter (@ ou tél)

Demande de prise en charge DPC envisagée :

OUI

NON

VOS ATTENTES

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ? (compléter au verso si nécessaire)

Souhaitez-vous covoyer :

OUI

NON



Plateforme d'expertise IVG
de la Région Auvergne Rhône Alpes

**MODALITÉS
D'INSCRIPTION INFORMATION
DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DES
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
CONJUGALES, INTRAFAMILIALES ET
SEXUELLES**

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante accompagné d'un chèque de 350 € selon conditions ci-après :

Pleiraa

HCE – Centre orthogénie-planification

Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes

CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9

Professionnels ne bénéficiant pas d'une prise en charge par un employeur :

Merci de joindre à ce bulletin un chèque de 350 € à l'ordre de PLEIRAA pour règlement des frais d'inscription ou dépôt de garantie dans l'attente de la validation de la demande DPC (encaissement en cas de réponse négative de l'Agence DPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).

Personnes en situation de handicap, merci de contacter l'équipe à l'adresse cglenat1@chu-grenoble.fr, pour faire le point sur les adaptations nécessaires.